



Conseil économique et social

Distr. générale
9 février 2009
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Huitième session

New York, 20 avril-1^{er} mai 2009

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

**Renforcement de la coopération et coordination
des politiques et des programmes, notamment
établissement de nouvelles orientations à l'intention
du Partenariat de collaboration sur les forêts**

Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes intersectoriels

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a un triple objectif : fournir une vue d'ensemble non exhaustive de certaines des activités menées depuis la septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts en vue de renforcer la coopération entre les organisations, institutions et instruments, y compris le Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi que la coordination de leurs politiques et programmes intéressant les forêts, mettre en lumière de nouvelles possibilités de coopération, compte tenu notamment du programme de travail pluriannuel du Forum pour la période 2007-2015 – qui est l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts – et de ses objectifs d'ensemble, et enfin faciliter les délibérations des États Membres lors de la huitième session du Forum en proposant certains sujets de réflexion.

* E/CN.18/2009/1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Coopération et coordination avec les principaux organes intergouvernementaux des Nations Unies et au sein du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	4
A. Commissions techniques, Conseil économique et social et Assemblée générale	4
B. Département des affaires économiques et sociales	6
III. Coopération et coordination avec les organisations, instruments, institutions et programmes internationaux, au sein du système des Nations Unies et à l'extérieur, qui intéressent le secteur forestier	8
A. Partenariat de collaboration sur les forêts	8
B. Coopération avec des organisations, institutions et programmes internationaux	10
C. Coopération avec des accords multilatéraux sur l'environnement	10
IV. Coopération avec des organisations régionales et sous-régionales	12
V. Engagement des parties prenantes	14
VI. Initiatives nationales	15
VII. Partenariats et processus	16
VIII. Conclusions	18
IX. Sujets de réflexion	19

I. Introduction

1. Ainsi qu'il est indiqué dans la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, l'une des principales fonctions de l'arrangement international sur les forêts et du Forum des Nations Unies sur les forêts (Forum) consiste à renforcer la coopération entre les organisations, institutions et instruments internationaux et régionaux compétents ainsi que la coordination de leurs politiques et programmes intéressant les forêts et contribuer à l'instauration de synergies entre eux, en particulier la coordination entre donateurs (voir par. 2 c) et 3 a) de la résolution).

2. Le Conseil économique et social a encore précisé la question du renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et programmes aux paragraphes 7 à 9 de sa résolution 2006/49. Les pays étaient notamment encouragés à : faciliter la mise en œuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts en les regroupant et en simplifiant leur formulation, et aussi en favorisant une meilleure compréhension de leurs objectifs par toutes les parties prenantes, à renforcer l'enseignement et la recherche-développement dans le domaine forestier, à renforcer la coopération et les partenariats à l'échelon régional, enfin à créer ou renforcer des partenariats et des programmes multipartites. Le Partenariat de collaboration sur les forêts était invité à encourager les échanges de données d'expérience sur la gestion et les bonnes pratiques forestières et à envisager la possibilité de servir de centre d'échange afin de faciliter l'accès des pays en développement ainsi que des pays en transition à une meilleure technologie pour la gestion durable des forêts. Les accords, instruments et processus multilatéraux pertinents en matière d'environnement et les organismes des Nations Unies étaient invités à améliorer leur collaboration et leur coopération dans le cadre de l'arrangement international sur les forêts.

3. À sa septième session, le Forum a approuvé l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (ci-après « instrument sur les forêts »)¹, que l'Assemblée générale a adopté le 17 décembre 2007. Tout en recommandant à l'Assemblée générale d'adopter cet instrument, le Conseil économique et social invitait le Forum à nouer et à maintenir des liens de coopération avec les accords, instruments et mécanismes multilatéraux appropriés et avec les organes des Nations Unies compétents en matière d'environnement, les organisations, les institutions et les grands groupes internationaux et régionaux concernés afin de faciliter une coopération plus étroite comme le prévoyait cet instrument.

4. Cet instrument sur les forêts a notamment pour objet d'offrir une orientation pour la coopération internationale et comprend une section sur les mesures que devront prendre les États Membres pour y répondre. Parmi ces mesures figuraient notamment le renforcement de la coopération bilatérale, régionale et internationale afin de promouvoir le commerce international des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable, le renforcement de la coopération pour faire face au trafic international de produits forestiers en favorisant le respect des lois forestières et la bonne gouvernance à tous les niveaux [ibid., par. 1 c) et 7 g) à i)]. La promotion de la coopération internationale technique et scientifique, y compris de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, ainsi que le renforcement de la coopération et des partenariats aux niveaux régional et sous-régional étaient à

¹ Voir E/2007/42, chap. I, sect. A.

prévoir pour favoriser une gestion durable des forêts. En leur qualité de membres des organes directeurs des organisations affiliées au Partenariat de collaboration sur les forêts, les États Membres étaient également invités à veiller à ce que les priorités et programmes forestiers des membres du Partenariat soient intégrés et complémentaires, en tenant compte des recommandations pratiques pertinentes du Forum des Nations Unies sur les forêts. Les États Membres devraient aussi appuyer les efforts du Partenariat de collaboration sur les forêts visant à élaborer et à mettre en œuvre des initiatives communes [ibid., par. 7 n) et 7 q) à s)].

5. S'agissant des politiques et mesures nationales, les États Membres devraient également définir et appliquer des mesures permettant d'intensifier la coopération et la coordination des politiques et des programmes entre les divers secteurs qui ont un impact sur la gestion des forêts ou sont concernés par elle, en vue d'intégrer le secteur forestier dans les processus nationaux de prise de décisions et de promouvoir une gestion durable des forêts, notamment en luttant contre les causes sous-jacentes du déboisement et de la dégradation des forêts et en encourageant la conservation des forêts [ibid., par. 6 k)].

6. À sa septième session, le Forum a également adopté son programme de travail pluriannuel pour la période 2007-2015², en vertu duquel, pendant cette période, l'un des points communs que le Forum examinera à chaque session concernera le renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et programmes intersectoriels, y compris les activités et les contributions du Partenariat de collaboration sur les forêts.

7. Le présent rapport a un triple objectif : fournir une vue d'ensemble non exhaustive de certaines des activités menées depuis la septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts en vue de renforcer la coopération entre les organisations, institutions et instruments, y compris le Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi que la coordination de leurs politiques et programmes intéressant les forêts, mettre en lumière de nouvelles possibilités de coopération, compte tenu notamment de l'instrument sur les forêts, de ses objectifs d'ensemble et du programme de travail pluriannuel, et enfin proposer certains sujets de réflexion au Forum.

II. Coopération et coordination avec les principaux organes intergouvernementaux des Nations Unies et au sein du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

A. Commissions techniques, Conseil économique et social et Assemblée générale

8. La réunion au niveau ministériel que le Conseil économique et social tient chaque année à la demande des Chefs d'État et de gouvernement au Sommet mondial de 2005 évalue les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que des autres buts et objectifs convenus lors des grandes conférences et sommets de l'ONU. Le secrétariat du Forum a apporté une contribution substantielle à l'établissement du rapport du Secrétaire général de 2008 intitulé « Examen ministériel annuel : mise en œuvre des objectifs

² Ibid., chap. I, sect. C, résolution 7/1.

et des engagements convenus au plan international dans le domaine du développement durable ». Par ailleurs, le Président du Bureau de la huitième session du Forum a participé à la réunion des présidents des commissions techniques et du bureau du Conseil économique et social qui a eu lieu en janvier 2008 à New York. Cette réunion a examiné les moyens d'améliorer la cohérence des politiques entre le Conseil et ses organes subsidiaires, ainsi que les aspects pratiques du renforcement de la contribution des commissions à l'activité du Conseil. Lors de la prochaine réunion prévue en janvier 2009, chaque commission devait signaler les mesures prises afin d'accroître les synergies de son action et celle du Conseil.

9. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, qui est une commission technique du Conseil économique et social, a adopté à sa seizième session la résolution 16/1 intitulée « Coopération internationale pour prévenir et combattre le trafic international illicite de produits forestiers, notamment de bois, d'espèces sauvages et autres ressources biologiques »³, qui invite à resserrer la coopération avec le Forum. Le rôle du Forum est capital pour examiner et combattre les activités forestières illicites, et par conséquent une collaboration renforcée entre le Forum et la Commission contribuerait sensiblement à faire face aux problèmes que posent les activités forestières illicites ainsi que l'exploitation illégale des produits forestiers et le commerce associé à cette exploitation et viendrait renforcer la gouvernance et la police des forêts. Un groupe d'experts ouvert à tous a tenu à Jakarta, en mars 2008, une réunion sur la coopération internationale pour prévenir et combattre le trafic international illicite de produits forestiers, notamment de bois, d'espèces sauvages et autres ressources biologiques. Le rapport de ce groupe d'experts a par la suite été soumis à la dix-septième session de la Commission, en avril 2008. Le secrétariat du Forum a été invité à participer à la réunion de ce groupe d'experts par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

10. La Déclaration du Millénaire continue d'orienter l'action de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres dans le domaine du développement. L'importance des forêts est soulignée dans la Déclaration et dans les objectifs du Millénaire pour le développement. En 2008, l'ONU a publié le rapport 2008 sur les objectifs du Millénaire pour le développement⁴, qui contient une évaluation d'ensemble des progrès réalisés dans le monde pour mettre en œuvre les objectifs du Millénaire pour le développement et des problèmes qui subsistent. Ce rapport se fonde sur les travaux effectués par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, auxquels le secrétariat du Forum a également participé. Le rapport rend compte de la situation pour huit objectifs du Millénaire pour le développement, en indiquant ce qui a été accompli et également ce qui reste à faire d'ici à 2015. Il fournit des informations détaillées sur la manière dont la déforestation a ralenti et dont de nouvelles forêts ont été sélectionnées à des fins de conservation de la biodiversité⁴. Une réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement a été organisée à New York le 25 septembre 2008, à l'occasion du débat général de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale. Cette réunion visait principalement à faire le point des progrès obtenus et des retards enregistrés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Parmi les initiatives et les engagements dans le domaine des forêts figuraient d'énormes moyens financiers engagés par la Norvège au titre de la première phase du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier des Nations Unies (REDD) auquel

³ Voir E/2007/30/Rev. 1, chap. I, sect. D.

⁴ ONU, voir Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, New York, 2008.

collaborent l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). La Norvège s'est également engagée à verser une importante contribution au Fonds pour la réduction de la déforestation en Amazonie et la Finlande a décidé d'accroître sa participation au financement de la gestion durable des forêts⁵.

B. Département des affaires économiques et sociales

Généralités

11. Afin d'accroître la coordination au sein du Département des affaires économiques et sociales et de s'attaquer avec plus d'efficacité aux grands problèmes concernant les affaires économiques et sociales, plusieurs équipes spéciales ont été créées au sein de ce département en vue de cerner les grandes questions et de proposer des solutions et des stratégies. Le secrétariat du Forum a participé activement aux délibérations de ces équipes spéciales du Département, au nombre desquelles figurent notamment l'équipe sur les changements climatiques, l'équipe spéciale sur la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le développement, en participant en particulier à ses débats sur la gestion des ressources naturelles et des forêts dans les zones de conflit et dans le cadre de la consolidation de la paix, ainsi que l'équipe spéciale chargée des questions autochtones.

12. Le Comité exécutif pour les questions économiques et sociales est un organe interinstitutions destiné à mieux cibler la contribution de chaque organisme des Nations Unies dans le domaine économique et social aux objectifs d'ensemble de l'Organisation en réduisant les chevauchements d'activités et en facilitant plus de complémentarité et de cohérence dans les affaires économiques et sociales. Grâce à des groupes thématiques, le Comité exécutif recherche les moyens de mettre en commun des ressources et des services et en tire parti pour faciliter une planification stratégique et une prise de décisions en commun, optimiser l'impact des programmes et minimiser les dépenses administratives. Le secrétariat du Forum a continué de participer activement aux travaux du Comité exécutif et de coordonner, conjointement avec la Division du développement durable, le groupe des questions liées au développement durable, aux établissements humains et à l'énergie au sein du Département des affaires économiques et sociales.

13. Le secrétariat du Forum et le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique ont organisé en juillet 2007 à Genève un petit-déjeuner ministériel autour du thème « La gestion durable des forêts au service de la création de richesses, de la sécurité alimentaire et de la paix en faveur des plus pauvres; engagements mondiaux et innovations régionales ». Cette rencontre visait à insister sur le rôle capital des forêts dans le développement rural et la croissance en faveur des pauvres et à encourager le dialogue sur les aspects prioritaires de la gestion durable des forêts.

14. En juillet 2007, le Département des affaires économiques et sociales a publié un rapport intitulé *Programme de l'Organisation des Nations Unies pour le développement : le développement pour tous*, qui traite des objectifs, des engagements et des stratégies adoptés par les conférences mondiales et les sommets

⁵ Voir <http://www.un.org/french/millenniumgoals/2008highlevel/>, page consultée le 8 janvier 2009.

de l'ONU depuis 1990⁶. Cette publication contient une section au chapitre 5 qui traite des questions forestières telles que la gestion durable des forêts, le rôle et les activités du Forum ainsi que l'instrument relatif aux forêts.

Instance permanente des Nations Unies sur les affaires autochtones

15. Les secrétariats de ces deux forums ont travaillé en étroite collaboration sur diverses questions et activités. Le secrétariat du Forum participe au Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones ainsi qu'à l'Équipe spéciale dont il a déjà été question plus haut au paragraphe 11. Le 9 août 2008, à l'occasion de la Journée internationale des peuples autochtones du monde, le secrétariat du Forum a adressé à l'Instance permanente un message dans lequel il soulignait les liens étroits qui existent entre les forêts et les communautés autochtones qui vivent dans les forêts ou dans leur voisinage. Le secrétariat du Forum a participé du 14 au 16 janvier 2009 à New York à la réunion d'un groupe d'experts internationaux sur le rôle de l'Instance dans l'application de l'article 42 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et il collaborera également à la contribution du Département au dialogue approfondi des organismes et fonds des Nations Unies qui aura lieu lors de la huitième session de l'Instance permanente, du 18 au 29 mai 2009.

16. L'adoption à la fois de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et de l'instrument relatif aux forêts ouvre de nouvelles possibilités de collaboration et de coopération entre les secrétariats de ces deux forums. La Déclaration accepte le rôle des peuples autochtones dans le développement durable et équitable de leurs terres et de leurs autres ressources. L'instrument relatif aux forêts accepte largement les droits et les besoins des collectivités locales et autochtones et traite de la protection et de l'utilisation des connaissances et des pratiques forestières traditionnelles dans la gestion durable des forêts ainsi que de la nécessité d'un accès amélioré aux ressources forestières et aux marchés appropriés pour garantir des moyens d'existence aux collectivités autochtones tributaires des forêts qui vivent dans les zones forestières ou à l'extérieur de ces zones. Des groupements autochtones ont participé activement aux grandes consultations qui ont eu lieu en 2007 et 2008 et devraient apporter une contribution positive à la huitième session du Forum qui aura lieu prochainement, notamment par le biais du dialogue multipartite.

Commission du développement durable

17. Les secrétariats du Forum et de la Commission du développement durable ont travaillé en étroite collaboration sur des questions d'intérêt commun. Le secrétariat du Forum a collaboré avec le secrétariat de la Commission aux préparatifs de la Conférence internationale sur la lutte contre la désertification. Cette conférence, qui a eu lieu à Beijing du 22 au 24 janvier 2008, était organisée par l'administration d'État à la forêt de la Chine et le Département des affaires économiques et sociales. La Déclaration de Beijing sur la lutte contre la désertification et la promotion du développement durable (voir E/CN.17/2008/15, annexe I) prenait acte de l'importance des forêts à la fois pour prévenir la désertification et la dégradation des terres et pour la régénération des terres dégradées; elle indiquait également que les modalités d'application de l'instrument sur les forêts définit le cadre d'une gestion durable des forêts et de la contribution qu'elle peut apporter à la lutte contre la

⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.07.1.17.

désertification, à l'atténuation des changements climatiques et à la préservation de leur diversité biologique.

18. À l'occasion de l'examen du module thématique de la seizième session de la Commission du développement durable (agriculture, développement rural, terres, sécheresse, désertification et Afrique), certaines des causes profondes de la déforestation et de la dégradation des forêts ont été traitées de manière approfondie. Au cours de cette session, on a souligné que l'élimination de la pauvreté en tant qu'objectif premier du développement durable ne deviendrait pas une réalité sans une agriculture viable et un développement rural et sans une intensification des efforts entrepris pour lutter contre la sécheresse et la désertification accompagnée d'une transformation des modes de production et de consommation et d'une réduction de la déforestation et la dégradation des forêts. En outre, les débats ont souligné que les activités telles que les industries extractives à petite échelle et soucieuses de l'environnement ainsi que la conservation et la gestion des forêts offrent la possibilité de diversifier l'économie rurale⁷.

III. Coopération et coordination avec les organisations, instruments, institutions et programmes internationaux, au sein du système des Nations Unies et à l'extérieur, qui intéressent le secteur forestier

A. Partenariat de collaboration sur les forêts

19. Le Partenariat de collaboration sur les forêts apporte un appui capital à l'action du Forum en renforçant la coopération et la coordination entre les organisations qui en font partie, notamment par le biais d'initiatives communes et d'activités de collaboration. En 2007-2008, le Partenariat n'a pas seulement continué à participer à des initiatives communes mais en a lancé de nouvelles; certaines de ces activités sont exposées ci-après.

20. En décembre 2007, le secrétariat du Forum a invité les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts qui avaient une longue expérience du financement des forêts à apporter leurs connaissances techniques aux préparatifs de l'examen du financement des forêts lors de la réunion du groupe ad hoc d'experts qui devait avoir lieu en novembre 2008 à Vienne, ainsi qu'à la huitième session du Forum. Le Groupe consultatif du financement, dont font partie l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), la Banque mondiale, et les secrétariats du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et du Forum ont commandité une étude analytique qui dresserait un état des besoins de financement, des sources disponibles et des mécanismes de financement pour une gestion durable des forêts. Cette étude intitulée « Flux et besoins financiers de la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts » a été présentée à la réunion du groupe ad hoc d'experts et sera soumise au Forum à sa huitième session⁸. Sur la base de cette étude, le groupe ad hoc d'experts a élaboré d'utiles

⁷ Voir E/2008/29, chap. I, sect. D, Résumé du Président, première partie.

⁸ http://www.un.org/esa/forests/pdf/aheg/finance/UNFF_AGF_Background_doc_E.pdf, page consultée le 12 janvier 2009.

recommandations qu'il a soumises à l'attention du Forum dans son rapport (E/CN.18/2009/11).

21. L'initiative commune des groupes d'experts internationaux du Partenariat de collaboration sur les forêts (officiellement appelée Initiative commune sur la science et la technologie), qui a été lancée à la septième session du Forum, s'est attachée dans son premier projet à la question des changements climatiques. Elle a créé un groupe d'experts sur l'adaptation des forêts aux changements climatiques qu'elle a chargé d'effectuer une évaluation complète des informations scientifiques disponibles sur les stratégies, les politiques et les mesures d'adaptation des forêts et du secteur forestier aux changements climatiques. Ce rapport d'évaluation sera présenté au Forum à sa huitième session.

22. Le Partenariat de collaboration sur les forêts a procédé à un dialogue stratégique (Bonn (Allemagne), 14 et 15 février 2008) qui a porté sur les priorités nouvelles et qui apparaîtront après l'adoption de l'instrument sur les forêts. Il a été décidé à cette occasion que le Partenariat de collaboration sur les forêts s'emploierait à faire progresser le financement en faveur des forêts et la reconnaissance des forêts en tant que valeurs et ressources polyvalentes, à accroître la coopération et la coordination portant sur les forêts et les changements climatiques, à relancer l'action dans le cadre de l'initiative conjointe du Partenariat de collaboration sur les forêts en vue de rationaliser l'établissement des rapports, à renforcer l'appui du Partenariat à la gouvernance et à la police des forêts et à promouvoir une utilisation efficace de la science et de la technologie dans les processus internationaux relatifs aux forêts.

23. En 2008, l'ensemble des 14 membres du Partenariat se sont activement employés à mettre au point une proposition de réponse coordonnée du secteur forestier aux changements climatiques. Ce document, intitulé « Cadre stratégique pour les forêts et les changements climatiques », souligne l'importance d'une gestion durable des forêts pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter ainsi que la nécessité de mieux intégrer ce secteur dans des stratégies de développement plus larges. Il a été diffusé à l'occasion de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Poznań (Pologne) 5 décembre 2008), a été présenté aux participants à la dix-neuvième session du Comité des forêts de la FAO (Rome, 16-20 mars 2009) et sera également présenté à la huitième session du Forum⁹.

24. Le document d'information sur le cadre du Partenariat pour 2008 et 2009 (voir E/CN.18/2009/12) donne un aperçu complet des activités du Partenariat, y compris des initiatives conjointes et autres activités de collaboration entreprises en vue de promouvoir une gestion durable des forêts.

25. Conformément au paragraphe 12 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, les chefs de secrétariat des organismes compétents des Nations Unies ainsi que des autres organisations, institutions et instruments internationaux et régionaux compétents sont encouragés à appuyer le secrétariat du Forum, notamment en détachant du personnel. Cela s'est avéré un moyen très efficace d'intensifier la coopération et la coordination. D'autres possibilités dans ce domaine pourraient donc être envisagées.

⁹ Accessible sur le site : <http://www.fao.org/forestry/media/16639/1/0/>, page consultée le 12 janvier 2009.

B. Coopération avec des organisations, institutions et programmes internationaux

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

26. Il existe une coopération et une coordination étroites et permanentes entre le secrétariat du Forum et la FAO, en particulier avec son Département des forêts. Le fait qu'en 2008, toutes les commissions régionales des forêts ont tenu des réunions et que plusieurs d'entre elles se sont intéressées tout particulièrement à des questions qui relèvent du Forum est particulièrement pertinent pour les préparatifs de la huitième session du Forum. Le secrétariat a participé à toutes ces réunions et a présenté des exposés. Par ailleurs, il a également participé à la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale, qui s'est tenue à Rome en juin 2008 (pour plus de précisions sur les activités menées à cet égard, voir par. 37 à 45 ci-dessous).

Organisation internationale des bois tropicaux

27. Le secrétariat du Forum continue de participer activement aux travaux de l'Organisation internationale des bois tropicaux et a notamment participé aux quarante-troisième et quarante-quatrième sessions du Conseil, qui ont eu lieu en novembre 2007 et en novembre 2008 respectivement à Yokohama (Japon), et a présenté des exposés sur les faits nouveaux qui intéressent l'activité du Conseil. Des dispositions sont actuellement prises en vue de détacher un cadre de l'OIBT auprès du secrétariat du Forum afin de faciliter concrètement la coopération entre le Forum et l'OIBT.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

28. En 2008, le secrétariat du Forum s'est associé au PNUE et à la FAO pour préparer la première édition des graphiques forestiers de base, qui offrent un aperçu visuel d'ensemble de l'état actuel des forêts dans le monde au moyen de graphiques, de cartes et d'autres illustrations. Cette publication, qui se fonde sur des monographies traitant de questions forestières d'actualité préparées par divers auteurs, devrait être prête pour l'impression en 2009.

C. Coopération avec des accords multilatéraux sur l'environnement

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

29. La treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'est tenue du 3 au 15 décembre 2007 à Bali et la quatorzième s'est tenue à Poznań (Pologne) du 1^{er} au 12 décembre 2008. Le secrétariat du Forum a assisté à l'une et à l'autre. Lors de la quatorzième session, des progrès ont été enregistrés au sujet de différentes importantes questions à l'étude, y compris la réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts¹⁰. Cela pourrait offrir l'occasion d'envisager de nouvelles

¹⁰ FCCC/SBSTA/2008/L.23, http://unfccc.int/meetings/cop_14/items/4481.php, page consultée le 29 janvier 2009; voir également les décisions 1 et 2 de la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention.

formes et de nouveaux domaines de coopération entre le Forum et la Convention-cadre.

30. Les deux premières manifestations sur le thème de la Journée des forêts ont été organisées par le Partenariat de collaboration sur les forêts, notamment le Centre pour la recherche forestière internationale, parallèlement aux deux conférences des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Elles comportaient un forum international multipartite sur les politiques relatives aux forêts et aux changements climatiques aux niveaux mondial, national et local. Des experts ont également présenté les résultats d'études scientifiques, d'expériences partagées sur des projets forestiers en cours et des faits nouveaux dans les domaines technique et technologique. Plus de 800 personnes ont participé à la première Journée de la forêt, dont des scientifiques, des membres des délégations nationales et des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La deuxième Journée de la forêt a également rassemblé quelque 900 personnes pour examiner les possibilités et les problèmes liés à l'intégration des forêts dans les stratégies mondiales et nationales relatives à l'adaptation aux changements climatiques et à leur atténuation.

31. Le rapport du Secrétaire général sur les forêts et les changements climatiques (E/CN.18/2009/4) fournit des précisions sur les questions liées aux activités qui relèvent de la Convention-cadre.

Convention sur la diversité biologique

32. Le secrétariat du Forum a participé à la treizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, qui s'est tenue à Rome en février 2008. Conjointement avec le secrétariat de la Convention et la FAO, le secrétariat du Forum a organisé une manifestation parallèle sur la coopération régionale dans le domaine des forêts autour du thème comment atteindre la cible de 2010 en matière de biodiversité et les objectifs mondiaux relatifs aux forêts d'ici à 2015. Cette manifestation a souligné l'importance de la coopération régionale au service de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité des forêts. D'autres membres du Partenariat et plusieurs représentants des instances et initiatives régionales ont participé à ces discussions.

33. La neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention a eu lieu à Bonn (Allemagne) en mai 2008. La décision IX/5 de cette conférence, qui traite de la diversité biologique des forêts, fait mention à plusieurs reprises de la coopération en général et du Forum, et de son secrétariat en particulier. Dans ce contexte, la Conférence des Parties a exhorté les parties à accroître la coopération intersectorielle en vue d'une mise en œuvre coordonnée du programme de travail sur la diversité biologique des forêts de la Convention sur la diversité biologique et des décisions du Forum, y compris l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts [voir UNEP/CBD/COP/9/29, décision IX/5, par. 1 d)]. En outre, le Secrétaire exécutif de la Convention y était prié de faciliter, en étroite collaboration avec le secrétariat du Forum et les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, des ateliers régionaux, sous-régionaux et/ou thématiques afin de soutenir les parties dans la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des forêts. La nécessité d'accroître la diffusion et l'échange d'informations et la collaboration entre le secrétariat de la Convention, le secrétariat du Forum et les autres membres du Partenariat y était également notée [ibid., par. 3 a) et c)]. Le Secrétaire exécutif de la Convention y était en outre prié d'étudier, de concert avec le Directeur du secrétariat du Forum, les possibilités

d'élaborer un plan de travail conjoint entre les secrétariats, et de présenter les résultats à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pour examen [ibid., par. 3 d)]. Le secrétariat du Forum a participé à diverses manifestations ainsi qu'aux délibérations sur la diversité biologique des forêts et le renforcement de la coopération avec d'autres conventions et organisations et initiatives internationales, en insistant sur l'importance de l'instrument sur les forêts et du programme de travail pluriannuel du Forum.

34. La décision IX/5 de la neuvième réunion de la Conférence des Parties ouvre de nouvelles possibilités de renforcement de la coopération et de la coordination afin d'appuyer les efforts déployés en vue d'atteindre les objectifs mondiaux pour les forêts en 2015 et la cible de 2010 en matière de diversité biologique. L'Année internationale de la biodiversité (2010) et l'Année internationale des forêts (2011) offriront peut-être aussi des occasions propices pour envisager des activités conjointes entre les secrétariats, en collaboration avec d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts. À cette fin, il serait utile de sensibiliser le public aux services et avantages sociaux, environnementaux et économiques qui sont associés aux forêts et à leur diversité biologique.

35. Les secrétariats ont activement communiqué et collaboré et ont également étudié les possibilités d'agir de concert afin de faciliter et d'orienter les efforts vers une gestion forestière durable. En juillet 2008, le premier échange d'informations entre des membres du personnel du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et du secrétariat du Forum a donné lieu à d'utiles réflexions qui pourraient améliorer la collaboration à l'avenir. Le rapport du Secrétaire général sur les forêts et la conservation de la diversité biologique, y compris dans les zones protégées (E/CN.18/2009/6), fournit des précisions sur les occasions d'aborder les questions relatives à la biodiversité.

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

36. Le secrétariat du Forum a participé à la huitième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qui a eu lieu à Madrid du 3 au 14 septembre 2007, et a participé à l'examen du point de l'ordre du jour relatif à la promotion et au renforcement des relations avec d'autres conventions et organisations, institutions et organismes internationaux compétents, en soulignant le rôle de l'instrument relatif aux forêts et du programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts à cet égard. La Conférence des Parties a également adopté une décision dans laquelle elle invitait les parties à renforcer la gestion durable des forêts et la gestion intégrée des bassins hydrographiques d'importance critique en vue de maintenir des services liés à l'écosystème dans les régions montagneuses touchées, de prévenir l'érosion des sols et les inondations, de disposer d'un volume accru de puits de carbone atmosphérique, de conserver la biodiversité et de l'utiliser durablement (voir ICCD/COP(8)/16/Add.1, décision 4/COP.8, par. 4).

IV. Coopération avec des organisations régionales et sous-régionales

37. Une coopération active avec les organisations régionales et sous-régionales existe depuis plusieurs années déjà. Divers ateliers et réunions ont eu lieu dans toutes les régions depuis la septième session du Forum, en 2007. Ces réunions ont porté essentiellement sur les caractéristiques régionales de la gestion forestière

durable mais, dans bien des cas, elles ont aussi traité de problèmes mondiaux en rapport avec l'ordre du jour de la huitième session du Forum. Le secrétariat du Forum a participé activement à plusieurs de ces réunions et a informé les organismes forestiers régionaux et sous-régionaux de l'évolution des activités du Forum, en particulier celles concernant l'instrument juridiquement non contraignant et le programme de travail pluriannuel. Les aspects saillants de quelques-unes de ces réunions sont indiqués ci-après.

38. La Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique et la Commission des forêts pour le Proche-Orient ont tenu leur première session conjointe en février 2008 à Khartoum. Ces deux commissions ont notamment invité la FAO et d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à maintenir et à intensifier leur collaboration et leur coopération concernant leurs programmes sur les forêts et les changements climatiques¹¹.

39. Un séminaire sur les questions internationales d'actualité qui intéressent les forêts et les produits forestiers a été organisé par le secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour préparer la dixième réunion des hauts responsables des forêts de l'ASEAN, qui s'est tenue immédiatement après le séminaire, les 12 et 13 juillet 2007, au Laos. Le secrétariat a félicité l'ASEAN d'avoir joué un rôle important dans le renforcement de la collaboration régionale, notamment en créant de nouveaux partenariats pour mettre en œuvre l'instrument sur les forêts et apporter une contribution ciblée aux sessions du Forum conformément au nouveau programme de travail pluriannuel.

40. La vingt-deuxième session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique et la première semaine des forêts pour l'Asie et le Pacifique ont eu lieu du 21 au 26 avril 2008 à Hanoï. Le secrétariat du Forum a coopéré à l'organisation d'une réunion spéciale sur le renforcement des liens entre le Forum et des processus régionaux. La Commission a notamment recommandé de renforcer les partenariats avec d'autres organisations compétentes et de continuer à participer à des processus forestiers internationaux, en leur communiquant des informations, et de mettre également à profit les occasions offertes par le Forum et le Partenariat de collaboration sur les forêts de transmettre au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques les vues de la communauté forestière sur les forêts et les changements climatiques¹².

41. La vingt-cinquième session de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes qui s'est tenue à Quito (Équateur) du 29 septembre au 3 octobre 2008 a traité diverses questions également inscrites à l'ordre du jour de la huitième session du Forum, par exemple les forêts, les changements climatiques et les moyens de mise en œuvre.

42. La vingt-quatrième session de la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord de la FAO a eu lieu à San Juan (Porto Rico) du 9 au 13 juin 2008. Les débats ont notamment porté sur les forêts et l'énergie, et la Commission a retenu certaines questions régionales à l'intention du Comité des forêts de la FAO, par exemple le rôle des forêts et des arbres dans l'atténuation des changements climatiques, ou encore la nécessité d'adapter les écosystèmes forestiers à ces changements.

¹¹ FAO, rapport de la dix-huitième session de la Commission des forêts pour le Proche-Orient (FAO, Le Caire, 2008), par. xi.

¹² Rapport de la vingt-deuxième session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique, Hanoï, 21-26 avril 2008 (RAP Publication: 2008/06 FAO: APFC/2008/REP), résumé des recommandations.

43. La soixante-cinquième session du Comité du bois de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE) s'est tenue du 8 au 11 octobre 2007 à Genève. Ce comité a également tenu pour la première fois une réunion conjointe avec la Conférence internationale sur les bois résineux. Cette session a inclus un Forum de politique générale CEE/FAO sur les perspectives et les répercussions des politiques et des objectifs en matière de bioénergie sur le secteur forestier et d'autres secteurs. Ce forum a bénéficié d'une large participation et de la présentation d'un grand nombre d'exposés et a donné au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat l'occasion d'organiser une manifestation parallèle.

44. Le secrétariat du Forum a également participé à la trente-quatrième session de la Commission européenne des forêts de la FAO ainsi qu'à la soixante-sixième session du Comité du bois de la Commission économique pour l'Europe, qui s'est tenue à Rome, du 21 au 24 octobre 2008, parallèlement à la Semaine européenne des forêts. Cette manifestation a été organisée conjointement avec la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, et en collaboration avec la Commission européenne. À côté des réunions officielles de la Commission et du Comité, plusieurs sessions thématiques se sont déroulées pendant cette semaine. Les sujets privilégiés abordés au cours de cette semaine ont été les suivants : les forêts et les changements climatiques; les forêts et l'énergie; les forêts et l'eau; enfin la coopération internationale/régionale axée sur les forêts. Ces sessions ont dressé un tableau complet des liens entre les divers aspects de la question, mis l'accent sur la nécessité d'une coopération entre les acteurs concernés et souligné que le secteur forestier devrait collaborer avec d'autres secteurs afin de garantir l'élaboration d'un ensemble équilibré de stratégies multisectorielles intégrées.

45. Pour plus de précisions sur les activités des organisations régionales et sous-régionales, se reporter au rapport du Secrétaire général sur les apports régionaux et sous-régionaux (E/CN.18/2009/3).

V. Engagement des parties prenantes

46. La participation des parties prenantes demeure un élément important de la coopération et de la coordination du Forum. En 2007 et 2008, des consultations multipartites ont régulièrement été organisées avec les points de contact des principaux groupes afin d'échanger des informations sur les préparatifs de la huitième session du Forum. Les organisations des principaux groupes étaient représentées à la réunion du Groupe spécial d'experts qui a eu lieu à Vienne en novembre 2008 et aux rencontres sur les initiatives nationales qui ont eu lieu à Durban en avril 2008 et à Paramaribo en septembre 2008. Les grands groupes soumettront également leurs vues et leurs préoccupations dans des documents de travail qui seront présentés à cette session du Forum.

47. À l'échelon des départements, le Département des affaires économiques et sociales a mis au point et diffusé un nouveau Système intégré pour les organisations de la société civile qui facilitera les échanges entre les parties prenantes et ce département. Ce système offre en ligne un aperçu général des organisations de la société civile, y compris des précisions sur la manière de les contacter, leurs activités et leur participation aux réunions. Il aide aussi les organisations non

gouvernementales accréditées à soumettre des rapports tous les quatre ans et à désigner leurs représentants auprès de l'Organisation des Nations Unies¹³.

VI. Initiatives nationales

48. D'importantes initiatives nationales ont été organisées avec succès depuis la septième session du Forum. Le secrétariat du Forum a participé à ces initiatives et y a collaboré étroitement. La première Initiative régionale sur les apports régionaux à l'appui de l'action menée par le Forum s'est déroulée du 28 au 30 janvier 2008 à Genève sous l'égide à la fois du Gouvernement suisse et du Gouvernement australien. Un total de 49 participants représentant 31 organisations et pays y ont participé. Cette initiative a analysé et sélectionné plusieurs raisons de renforcer l'interaction régionale. Les participants se sont également déclarés désireux de travailler ensemble afin de progresser dans la gestion durable des forêts à l'échelle mondiale¹⁴.

49. Un Atelier international sur la gouvernance des forêts et la décentralisation en Afrique, initiative conjointe de l'Afrique du Sud et de la Suisse menée en faveur du Forum, a été organisé du 8 au 11 avril 2008 à Durban (Afrique du Sud) par le Ministère suisse des eaux et forêts, la République d'Afrique du Sud et le Bureau fédéral de l'environnement de la Confédération helvétique et coparrainé par l'Afrique du Sud, l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suisse et l'Organisation internationale des bois tropicaux. Un appui technique a été fourni par le Centre pour la recherche forestière internationale et Intercooperation, la Fondation suisse pour le développement et la coopération internationale. Cet atelier a renforcé la coopération et la coordination en rassemblant un ensemble de parties prenantes, de décideurs et d'experts internationaux à travers l'Afrique et dans d'autres régions. Les participants ont partagé des données d'expérience et étudié la possibilité d'obtenir des résultats concrets au moyen d'une réforme de la gouvernance et d'une gestion décentralisée des forêts. Les débats ont été organisés autour de trois grands thèmes : gestion décentralisée des forêts, moyens d'existence et conservation; gestion durable des forêts et gouvernance des forêts; enfin commerce international, financement et réforme de la gouvernance du secteur forestier. Cet atelier a recensé plusieurs questions qui méritaient de retenir l'attention et a mis au point des recommandations à l'intention des pays et du Forum¹⁵.

50. Plus de 200 experts des forêts et du financement ont participé à une Initiative nationale sur le financement de la gestion durable des forêts destinée à aider le Forum, qui s'est tenue à Paramaribo du 8 au 12 septembre 2008. Cette rencontre était coorganisée par le Suriname, les Pays-Bas et les États-Unis d'Amérique, avec l'appui du Gouvernement du Royaume-Uni, de l'Organisation internationale des bois tropicaux et du Fonds mondial pour la nature. Dans ses conclusions et recommandations, la réunion a notamment évoqué la nécessité urgente d'un financement provenant de toutes les sources, dans lequel l'aide publique au

¹³ Voir <http://esango.un.org/civilsociety/login.do>, page consultée le 19 janvier 2009.

¹⁴ Rapport de l'Initiative régionale Australie/Suisse sur la contribution régionale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts, 28-30 janvier 2008, http://www.un.org/esa/forests/pdf/cli/AUS_CH_RLI_report.pdf, page consultée le 8 janvier 2009.

¹⁵ Gouvernance des forêts et décentralisation en Afrique : rapport d'un atelier organisé conjointement par les Gouvernements de l'Afrique du Sud et de la Suisse, http://www.un.org/esa/forests/pdf/cli/cli_durban_report.pdf, page consultée le 7 janvier 2009.

développement jouerait un rôle de catalyseur, et la nécessité de rendre plus cohérents et plus rationnels les mécanismes, procédures et processus¹⁶.

VII. Partenariats et processus

51. Les activités de coopération et de coordination avec plusieurs partenariats et processus ont également été intenses. Le secrétariat du Forum a participé à plusieurs réunions et manifestations depuis la dernière session du Forum.

Partenariat asiatique pour les forêts

52. La septième réunion du Partenariat asiatique pour les forêts s'est tenue à Yokohama (Japon) du 12 au 15 novembre 2007, immédiatement après la quarante-troisième session du Conseil international des bois tropicaux. Le Partenariat a évalué les activités de ses cinq premières années d'existence et a conclu qu'elles devraient être poursuivies à l'avenir. Le Comité directeur du Partenariat a élaboré une déclaration dans laquelle il soulignait les nouveaux points marquants de l'ordre du jour de la phase 2 du Partenariat pour la période 2008-2015. Parmi les principaux thèmes figuraient la réduction de la perte et de la dégradation des forêts et l'élargissement de la couverture forestière afin de maintenir le niveau de production des produits forestiers et des services liés aux écosystèmes, y compris l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, la protection des bassins fluviaux et les ressources agraires, enfin la conservation de la diversité biologique et la lutte contre l'abattage illégal et le commerce qui y est associé¹⁷.

Réseau Asie-Pacifique pour les forêts

53. Le Réseau Asie-Pacifique pour les forêts a été lancé à Beijing en septembre 2008, à l'occasion d'un symposium international sur la gestion durable des forêts. Ce réseau a été créé pour donner suite à la décision prise par la réunion de 2007 à Sydney (Australie) des dirigeants des économies de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), qui avait ensuite été entérinée dans la Déclaration de Sydney sur les changements climatiques, la sécurité énergétique et le développement propre. L'intérêt particulier que présente ce réseau tient en particulier à ses objectifs, qui correspondent de très près aux objectifs d'ensemble sur les forêts. C'est le cas notamment du premier objectif du Réseau, qui vise à accroître la couverture forestière dans la région de l'APEC d'au moins 20 millions d'hectares d'ici à 2020, ce qui pourrait être interprété comme une cible quantitative de nature à contribuer directement à la réalisation du premier objectif d'ensemble consistant à mettre un terme à la diminution des forêts d'ici à 2015. Au cours des débats, les participants ont spécifiquement invité le Réseau à trouver la place unique qui lui revient parmi les initiatives et processus régionaux existants et à définir les domaines qui offrent le plus de chances de réussite sans risque de chevauchement avec d'autres activités.

¹⁶ Initiative nationale sur le financement de la gestion durable des forêts organisée à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts, 8-12 septembre 2008, rapport résumé des Coprésidents.

¹⁷ Announcement on Renewal and Revision of the Mandate, Focus and Operational Modalities of the Asia Forest Partnership for 2008-2015, accessible sur Internet, notamment sur le site : <http://www.mofa.go.jp/policy/environment/afp/announce0711.pdf>, page consultée le 8 janvier 2009.

Forum forestier africain

54. Le secrétariat du Forum est un partenaire du Forum forestier africain, organisation internationale non gouvernementale dont les membres sont acquis à la gestion durable, à l'utilisation et à la conservation des forêts et des ressources forestières de l'Afrique pour le bien-être socioéconomique de ses habitants et pour la stabilité et l'amélioration de son environnement¹⁸. Le Forum forestier africain a son siège au Centre international pour la recherche en agroforesterie à Nairobi. Ce partenariat avec le Forum forestier africain a notamment eu pour effet de faciliter la participation des pays africains aux sessions du Forum. Par le biais de l'Équipe d'appui technique, le Forum forestier africain a apporté son aide aux sessions préparatoires du Forum des Nations Unies, coordonné la participation africaine au cours des sessions, participé aux travaux d'analyse technique et fourni un appui technique.

Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe

55. La cinquième Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, qui s'est tenue du 5 au 7 novembre 2007 à Varsovie, a adopté la Déclaration de Varsovie¹⁹ et deux résolutions qui portent sur les changements climatiques, la demande croissante d'énergie provenant de sources renouvelables et les menaces qui pèsent sur la disponibilité et la qualité des ressources en eau. Cette déclaration faisait spécifiquement allusion à la gestion forestière durable et à sa contribution aux dimensions environnementales, économiques, sociales et culturelles du développement durable et à la réalisation des objectifs internationalement convenus, y compris les objectifs d'ensemble du Forum concernant les forêts. La section de cette déclaration qui traitait de la coopération et des partenariats mondiaux et régionaux soulignait également plusieurs questions intéressant le Forum, y compris l'engagement de contribuer à la réalisation des Quatre objectifs d'ensemble ainsi qu'à la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts et à l'application du programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts, parallèlement à la décision visant à ce que la région paneuropéenne apporte à l'action du Forum une contribution cohérente, en collaboration avec d'autres organismes, processus et accords régionaux.

56. La Réunion d'experts de la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe s'est tenue en mai 2008 à Oslo. Ses délibérations ont porté sur le programme de travail, les éléments de ce programme et l'orientation stratégique de la Conférence ministérielle. Le secrétariat du Forum a fait une déclaration dans laquelle il décrivait les possibilités qui s'offriraient à l'avenir pour démontrer les enseignements tirés de la coopération forestière régionale et pour renforcer la contribution régionale à la réalisation des Quatre objectifs d'ensemble sur les forêts et autres engagements pertinents à l'échelle mondiale. Dans le cadre du programme de travail de la Conférence ministérielle, le Ministère de l'agriculture et des forêts de la Finlande a organisé, avec l'appui du Ministère des affaires étrangères et du Ministère de l'environnement, un atelier paneuropéen à Koli (Finlande) en septembre 2008 sur le thème des forêts dans un environnement en évolution. Cet atelier a fourni un lieu de rencontre pour des discussions et l'élaboration de la contribution de l'Europe à la huitième session du Forum. Cet atelier a permis de

¹⁸ <http://www.afforum.org/index.php/About-AFF/About-The-African-Forest-Forum.html>, page consultée le 2 février 2009, et constitution du Forum forestier africain.

¹⁹ Déclaration de Varsovie 2007, en particulier par. 29 à 31 et 37.

définir les questions prioritaires et de proposer des groupes de mesures concrètes à étudier plus avant (voir E/CN.18/2009/14).

VIII. Conclusions

57. Le renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes intersectoriels joue un rôle décisif dans la réalisation d'une gestion forestière durable, en particulier en raison de la multiplicité d'instruments, d'institutions, de programmes et d'instances qui concernent les forêts.

58. Conformément au mandat défini dans les résolutions 2000/35 et 2006/49 du Conseil économique et social, le Forum et son secrétariat ont entrepris diverses mesures visant à faciliter la coopération et la coordination aux niveaux international, régional et national. De nombreux éléments nouveaux importants peuvent être signalés au sujet du renforcement de la coopération et de la collaboration. Pour n'en mentionner que quelques-uns, le Partenariat de collaboration sur les forêts a pris un certain nombre d'initiatives importantes à l'appui du Forum. La coopération et la coordination avec des accords multilatéraux ont été fructueuses. La décision IX/5 de la neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, par exemple, marque un tournant dans le renforcement de la coopération et de la collaboration avec le Forum et son secrétariat. La décision 2/CP.13 de la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques concernant la réduction des émissions forestières dans les pays en développement : méthodes visant à encourager une action, a également établi que les activités de démonstration devraient être compatibles avec une gestion forestière durable, en prenant notamment note des dispositions pertinentes du Forum. Un effort intense a porté sur le renforcement de la coopération ainsi que de la coordination des politiques et des programmes intersectoriels avec les organisations régionales et sous-régionales. Toutefois, la coopération et la coordination devront peut-être encore être renforcées dans certains domaines.

59. Depuis la septième session du Forum, l'instrument juridiquement non contraignant relatif aux forêts et le programme de travail pluriannuel jouent un rôle déterminant dans la coopération et la coordination des politiques et programmes ainsi renforcées. Tout en recommandant à l'Assemblée générale d'adopter l'instrument juridiquement non contraignant relatif aux forêts, le Conseil économique et social a également invité le Forum à instaurer et à maintenir une coopération avec les accords, instruments, instances et organes multilatéraux appropriés des Nations Unies qui s'occupent des questions d'environnement, les organisations internationales et régionales concernées, les institutions et les grands groupes afin de faciliter un renforcement de la coopération pour répondre à l'objectif de cet instrument, qui vise notamment à orienter la coopération internationale dans ce domaine.

60. Ainsi qu'il est expliqué dans le présent rapport, plusieurs mesures ont été prises afin de renforcer la coopération et la coordination, qui devraient l'être encore plus. Une coopération plus étroite entre le Forum et d'autres organisations, accords et institutions appropriés, en particulier s'agissant de la promotion du commerce international de produits forestiers provenant de forêts gérées de manière durable et de la lutte contre le trafic international

illicite de produits forestiers, pourrait être possible parallèlement au renforcement de la coopération technique et scientifique entre les pays.

61. **Eu égard au thème général de la huitième session du Forum, c'est-à-dire les forêts dans un environnement en évolution, il conviendrait d'examiner également les délibérations et les éléments nouveaux en matière de coopération et de collaboration renforcées dans le secteur de l'environnement, qui interviennent dans un cadre environnemental plus large²⁰, et également entre certains accord multilatéraux relatifs à l'environnement, en particulier dans le secteur des produits chimiques et des déchets dangereux²¹. Conformément à son mandat, le Forum a un rôle prédominant à jouer dans les délibérations sur les questions forestières à travers le monde et les forêts pourraient servir de lien entre plusieurs conventions multilatérales relatives à l'environnement ou au développement.**

62. **Le renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et programmes intersectoriels dans le secteur forestier offre d'énormes possibilités depuis la septième session du Forum. Ainsi qu'il a été indiqué, l'instrument juridiquement non contraignant relatif aux forêts et le programme de travail pluriannuel du Forum offrent une base solide et une orientation pour une coopération et une coordination renforcées. Le Partenariat de collaboration sur les forêts continue de fournir un moyen efficace de renforcer la coopération et la coordination entre les organes internationaux pour les questions et les activités liées aux forêts. La coopération aux niveaux régional et national devrait aussi être maximisée.**

IX. Sujets de réflexion

63. **Le Forum souhaitera peut-être :**

a) **Demander un renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et programmes intersectoriels afin d'appliquer efficacement l'instrument juridiquement non contraignant relatif aux forêts, ainsi que dans les différents domaines du programme de travail pluriannuel;**

b) **Définir de nouvelles possibilités de renforcer la coopération et la coordination des politiques et des programmes intersectoriels dans des domaines prioritaires;**

c) **Encourager les chefs de secrétariat des organisations internationales à continuer à participer activement au Partenariat de collaboration sur les**

²⁰ Voir par exemple en ligne

<http://www.un.org/ga/president/62/issues/environmentalgovernance.shtml>, page consultée le 20 janvier 2009.

²¹ Par la décision SC-2/15 de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm, la décision RC-3/8 de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam et la décision VIII/8 de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle, un Groupe de travail commun spécial a été créé et chargé d'élaborer des recommandations conjointes sur le renforcement de la coopération et de la coordination entre ces trois conventions en vue de les soumettre aux conférences des parties à ces trois conventions. Conformément aux termes de son mandat, le Groupe de travail a jusqu'ici soumis une recommandation à la Conférence des Parties aux conventions de Bâle et de Rotterdam, qui ont décidé de l'adopter; voir http://ahjwg.chem.unep.ch/index.php?option=com_frontpage&Itemid=1, page consultée le 9 janvier 2009.

forêts, et notamment à faciliter la mise en œuvre des décisions du Forum et à exécuter des programmes conjoints, dans les limites de leurs mandats respectifs;

d) Inviter le secrétariat du Forum à continuer à participer activement au Partenariat de collaboration sur les forêts et à l'appuyer, et également à renforcer la coopération avec les partenariats, instances et organes internationaux et régionaux appropriés;

e) Envisager les moyens d'améliorer et de renforcer la coopération et la coordination entre l'action du Forum et les accords multilatéraux relatifs à l'environnement, en particulier les Conventions de Rio;

f) Rechercher de nouvelles occasions de faciliter la coopération régionale et sous-régionale pour les questions forestières, notamment en élaborant des directives pour aider à la préparation des contributions régionales à la neuvième session du Forum, en encourageant des échanges actifs et en organisant des ateliers sur des aspects particuliers des préoccupations régionales;

g) Inviter le Partenariat de collaboration sur les forêts²² à :

i) Maintenir son appui capital à l'action du Forum par le biais d'initiatives communes et d'activités de collaboration, comme par exemple le Groupe consultatif sur le financement et le Cadre stratégique pour les forêts et les changements climatiques;

ii) Encourager ses organisations membres à intégrer les décisions pertinentes prises par le Forum dans leurs activités;

iii) Mettre au point des indicateurs pour l'évaluation et le suivi des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs d'ensemble sur les forêts et de la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant sur les forêts. À cet égard, le Forum souhaitera peut-être exprimer son appui à la récente initiative visant à s'intéresser à la notion de dégradation des forêts; et

iv) Continuer à appuyer l'initiative conjointe des groupes mondiaux d'experts sur les forêts du Partenariat de collaboration sur les forêts, en tenant compte des questions clefs auxquelles s'intéressera la neuvième session du Forum.

²² Les recommandations précises adressées au Partenariat de collaboration sur les forêts peuvent être trouvées dans le rapport du Secrétaire général sur les recommandations visant à relever les principaux défis que posent les forêts dans un environnement en évolution (E/CN.18/2009/8).